

# Témoignage : pas de scanner sans test PCR rhino-pharyngé, qu'il disait, le médecin !

écrit par Michel Claire | 15 août 2021



Olivier Victor

Hier à 8:36 🍏



ACCROCHEZ VOUS ça VA VOUS AIDER !!!!! TEST PCR OU MOURIR ?!..... voilà le chantage écœurant qu'on a voulu faire supporter à ma sœur !... mais la connaissance est plus forte que l'abrutissement des masses.

A PARTAGER AU MAXIMUM SVP  
CELA POURRAIT AIDER BEAUCOUP DE PERSONNES :

Hier, 2/08/2021, ma sœur va chez son médecin traitant.

Son médecin l'examine et l'envoie aux urgences de l'hôpital d'Aubenas, pour effectuer un scanner avec un courrier qui explique l'importance et l'urgence que revêt cet examen dans le cas présent.

Sur place, on la reçoit et, avant toute chose, elle se renseigne pour savoir si elle doit se faire dépister et passer un test PCR : elle informe le service à l'accueil qu'elle ne veut pas de test PCR, mais qu'elle accepte un test salivaire ou une prise de sang, qu'elle n'a aucun symptôme et qu'elle n'est pas "cas contact".

La dame de l'accueil lui répond que c'est bon.

Un infirmier l'installe dans une salle, lui installe un cathéter et lui demande de patienter.

Quelques instants plus tard, il revient avec un test PCR dans les mains, disant à ma sœur qu'il fallait qu'elle le subisse, ce serait "obligatoire" selon ce qu'il déclare.



Olivier Victor  
Hier à 8:36 🍏

...

ACCROCHEZ VOUS ça VA VOUS AIDER !!!!! TEST PCR OU MOURIR ?!..... voilà le chantage écœurant qu'on a voulu faire supporter à ma sœur !... mais la connaissance est plus forte que l'abrutissement des masses.

A PARTAGER AU MAXIMUM SVP  
CELA POURRAIT AIDER BEAUCOUP DE PERSONNES :

Hier, 2/08/2021, ma sœur va chez son médecin traitant.

Son médecin l'examine et l'envoie aux urgences de l'hôpital d'Aubenas, pour effectuer un scanner avec un courrier qui explique l'importance et l'urgence que revêt cet examen dans le cas présent.

Sur place, on la reçoit et, avant toute chose, elle se renseigne pour savoir si elle doit se faire dépister et passer un test PCR : elle informe le service à l'accueil qu'elle ne veut pas de test PCR, mais qu'elle accepte un test salivaire ou une prise de sang, qu'elle n'a aucun symptôme et qu'elle n'est pas "cas contact".

La dame de l'accueil lui répond que c'est bon.

Un infirmier l'installe dans une salle, lui installe un cathéter et lui demande de patienter.

Quelques instants plus tard, il revient avec un test PCR dans les mains, disant à ma sœur qu'il fallait qu'elle le subisse, ce serait "obligatoire" selon ce qu'il déclare.

### **Suite du post VKontakt ci-dessous :**

Ma sœur réitère son refus de subir ce test là en expliquant :

- qu'il n'est absolument pas fiable, son inventeur l'ayant publiquement et internationalement reconnu
- qu'il peut être dangereux pour la barrière hématoencéphalique de notre cerveau
- mais qu'elle accepte de passer un test salivaire et/ou une prise de sang

L'infirmier en informe le médecin qui tente, pendant presque

une demi-heure de convaincre ma sœur de se laisser fourrer cette saloperie dans le nez.

Voyant qu'elle ne céderait pas, il passe à la vitesse supérieure et lui explique que si elle ne passe pas ce test PCR, il lui refusera l'accès à l'examen qu'elle est venue passer.

Ma sœur ne cède toujours pas et réitère sa volonté de se soumettre à un test salivaire et/ou une prise de sang.

Le médecin lui dit qu'elle ne pourra pas passer son scanner sans un test PCR : ça dure encore un bon moment...

Il n'a jamais expliqué pourquoi il exigeait que le test soit un test PCR !

Ma sœur décide donc de s'en aller et là, le médecin veut se couvrir en lui faisant signer une décharge.

Ma sœur lit le document et compose mon numéro de téléphone pour que j'entende leur échange verbal.

Après lecture dudit document, elle refuse de le signer pour les motifs suivants :

– 1 le document ne reflète absolument pas ce qui se passe et stipule que ma sœur REFUSERAIT les soins qui lui sont proposés  
> elle ne refuse aucun soin, elle doit passer un examen commandité par son médecin traitant  
> cet examen revêt un caractère URGENT et PRIMORDIAL dans la prise en charge d'une infection éventuelle (selon le Médecin traitant de ma sœur)

– 2 le même document stipule qu'elle est informée que si elle n'effectue pas cet examen, son pronostic vital est engagé : ELLE PEUT DONC DECEDER (c'est écrit par la main même du médecin !)

A ce moment là, elle décide de me rejoindre dans la salle

d'attente où ... je l'attends.

Et c'est là que tout se joue :

Je suis ancien Agent de Police Judiciaire et j'effectuais les enquêtes judiciaires pour le substitut du procureur de Lyon : je connais donc un peu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénal (sans être un expert, loin de là, mais je connais les fondamentaux)

Je récupère donc le document que le médecin voulait faire signer à ma sœur, raye tout ce qui y était inscrit et fait écrire manuscritement à ma sœur le texte suivant, qui, lui, reflète l'exacte réalité des faits qui se sont déroulés :

»Je soussignée, NOM et PRENOM, DATE ET LIEUX DE NAISSANCE, déclare, par la présente, refuser le test PCR, mais accepter un test salivaire et/ou une prise de sang.

Le médecin susnommé subordonne mon accès au scanner, demandé par le Docteur CHOBERT, mon médecin traitant, au passage du seul test PCR.

Je me vois donc contrainte de repartir sans avoir eu l'accès à cet examen, qui est, selon le médecin susnommé, dangereux au point de mettre ma vie en danger.

Le 02/08/2021 à l'hôpital d'Aubenas, à 22H55. »

Après avoir remis ce document et en avoir fait une copie sur mon téléphone portable, j'en récupère une photocopie auprès de l'accueil et leur laisse l'original.

La dame de l'accueil lit ce que ma sœur a écrit et court remettre le document signé au médecin.

Nous n'avons pas eu le temps d'atteindre la ligne des 15 mètres, après avoir franchis les portes automatiques des urgences, que cette dame nous rappelle par la fenêtre de son bureau pour nous signifier que, »tous comptes faits », ma sœur peut passer son scanner sans être soumise au test PCR.

Mieux encore, elle effectuera son scanner sans avoir eu à passer de test du tout ! ... Ni salivaire, ni prise de sang.

Par conséquent, une question se pose d'elle-même :

POURQUOI VOULOIR ABSOLUMENT QUE LES GENS PASSENT UN TEST PCR ET PAS UN AUTRE ?!...

AU POINT DE NE PAS FAIRE PASSER DE TEST DU TOUT !

SI ON NOUS OBLIGE A PASSER UN TEST PCR, CE N'EST, EN TOUS LES CAS, PAS POUR UNE QUESTION DE SECURITE SANITAIRE : SINON ON AURAIT FAIT PASSER UN AUTRE TEST A MA SOEUR !!!

Sachez enfin que si le médecin avait persisté et refusé de faire passer le scanner à ma sœur au seul motif de son refus de subir le test PCR (alors qu'elle ne refusait pas de se faire tester), et alors qu'il avait écrit lui même que cela mettrait en danger sa vie, il commettait plusieurs infractions PENALES graves :

– Mise en danger de la vie d'autrui

– Non assistance à personne en danger

ces deux infractions auraient été aggravées par le fait qu'il soit Médecin et les peines de prison et amendes qu'il encourrait auraient été multipliées par deux !

– parjure de son serment d'Hippocrate, qui oblige tout médecin à porter aide et assistance, à tout faire, pour soigner et/ou tenter de sauver une vie, sans aucune »contrepartie « ni aucune ségrégation (comme le fait de posséder ou non un »Passe Sanitaire « !), mais certainement pas à augmenter les risques de mourir d'une personne qui vient lui demander de l'aide !

Partagez ce post svp, il pourrait permettre à de nombreuses personnes de faire respecter leur simple droit à être pris en charge correctement sans subir une quelconque forme de dictature ou de discrimination.